

**Fiche de données de sécurité**

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

890.000 GP-Aktivator - CA-Accelerator

Date d'impression: 30.05.2010

Code du produit: 890

Page 1 de 10

1. Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise**Identification de la substance ou de la préparation**

890.000 GP-Aktivator - CA-Accelerator

Utilisation de la substance/préparation

CA-Aktivator

Identification de la société productrice

Société:	Renia GmbH.	
	Chemische Fabrik	
Rue:	Ostmerheimer Strasse 516	
Lieu:	DE-51109 Köln	
Téléphone:	+49-221-6307990	Téléfax: +49-221-630799-50
e-mail:	natshoe@nationalshoe.com	
Interlocuteur:	Wayne Hinrichs	Téléphone: +1-416-292-7181
Internet:	www.nationalshoe.com	
Service responsable:	National ShoeSpecialities Ltd.	
	3015 Kennedy Road, Units 16-18	
	CDN-Toronto Ont. M1V 1E7	

2. Identification des dangers**Classification**

Indications de danger : Extrêmement inflammable, Irritant, Dangereux pour l'environnement

Phrases-R:

Extrêmement inflammable.

Irritant pour la peau.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

GHS:

Catégories de danger:

Aérosol inflammable: Flam. Aerosol 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

3. Composition/informations sur les composants**Caractérisation chimique (Mélange)**

Préparation Contient les solvants organiques suivants:, gaz liquéfié extrêmement inflammable

**Fiche de données de sécurité**

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

890.000 GP-Aktivator - CA-Accelerator

Date d'impression: 30.05.2010

Code du produit: 890

Page 2 de 10

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° REACH	Classification SGH	
203-448-7	butane	35-45 %
106-97-8	F+ R12 Flam. Gas 1; H220	
265-151-9	Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas, naphta léger (pétrole), hydrotraité	25-35 %
64742-49-0	F, Xn, Xi, N R11-38-65-67-51-53 Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225-H304-H315-H336-H411	
200-827-9	propane	15-25 %
74-98-6	F+ R12 Flam. Gas 1; H220	
202-805-4	N,N-diméthyl-p-toluidine	0,5-1 %
99-97-8	T R23/24/25-33-52-53 Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT RE 2, Aquatic Chronic 3; H331 H311 H301 H373 ** H412	

Textes des phrases R- et H- voir le chapitre 16.

4. Premiers secours**Indications générales**

La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.

Après inhalation

S63 - En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire.

Après contact avec la peau

En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Après ingestion

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

Indications pour le médecin

Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**Moyen d'extinction approprié**

dioxyde de carbone (CO2) S43 - En cas d'incendie utiliser du sable, un produit chimique sec ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

jet d'eau à grand débit

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : dioxyde de carbone (CO2)



Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

890.000 GP-Aktivator - CA-Accelerator

Date d'impression: 30.05.2010

Code du produit: 890

Page 3 de 10

Monoxyde de carbone

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. S41 - En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Les méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

Information supplémentaire

Aucun à notre connaissance.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Consignes pour une manipulation sans danger

S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas inhaler l'aérosol. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Préventions des incendies et explosion

La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Indications concernant le stockage en commun

S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire

Conserver à des températures comprises entre 10 °C et 40 °C.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

**Fiche de données de sécurité**

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

890.000 GP-Aktivator - CA-Accelerator

Date d'impression: 30.05.2010

Code du produit: 890

Page 4 de 10

Valeurs limites (maximales) d'exposition professionnelle

N° CAS	Substance	ml/m ³	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h) VLE (15 min)	
		-	-			

Conseils supplémentaires

La classification correspond aux listes actuelles de la CE, mais elle a été complétée par des données de la littérature scientifique et par des informations propre à la société.

Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition professionnelle**

Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. (filtre à gaz du type A2)

Protection des mains

gants résistants aux solvants: caoutchouc nitrile,
caoutchouc butyle,

Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.

9. Propriétés physiques et chimiques**Informations générales**

L'état physique: aérosol
Couleur: incolore
Odeur: douce

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH-Valeur: non applicable Testé selon la méthode

Modification d'état

Point d'ébullition: < -20 °C Gaz comprimé

Point d'éclair: < -20 °C

Inflammabilité

gaz: 235 °C °C

Limite inférieure d'explosivité: 1,5 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 10,5 vol. %

**Fiche de données de sécurité**

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

890.000 GP-Aktivator - CA-Accelerator

Date d'impression: 30.05.2010

Code du produit: 890

Page 5 de 10

Pression de vapeur: (à 20 °C)	42 hPa
Pression de vapeur: (à 50 °C)	75 hPa
Densité (à 20 °C):	0,6 g/cm ³
Hydrosolubilité:	insoluble
Teneur en solvant:	35 %

10. Stabilité et réactivité**Conditions à éviter**

Réceptacle sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Matières à éviter

Aucun à notre connaissance.

Produits de décomposition dangereux

Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage. En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : dioxyde de carbone (CO₂) Monoxyde de carbone

11. Informations toxicologiques**Toxicité aiguë**

donnée non disponible

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

donnée non disponible

Effets corrosifs et irritants

donnée non disponible

Effets sensibilisants

donnée non disponible

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

donnée non disponible

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

donnée non disponible

12. Informations écologiques**Écotoxicité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Mobilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Effets nocifs divers

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Information supplémentaire

Le propulseur ne contient pas de chlorofluorocarbones (CFC).

13. Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

890.000 GP-Aktivator - CA-Accelerator

Date d'impression: 30.05.2010

Code du produit: 890

Page 6 de 10

Élimination

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Code d'élimination des déchets-Produit

140603 DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (sauf chapitres 07 et 08); déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/de mousses organiques; autres solvants et mélanges de solvants
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

140603 DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (sauf chapitres 07 et 08); déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/de mousses organiques; autres solvants et mélanges de solvants
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

No. ONU: 1950
ADR/RID classe: 2
Code de classement: 5F
Panneau d'avertissement
Étiquettes: 2.1



Quantité limitée (LQ): LQ2
Code de restriction concernant les tunn D

Nom d'expédition

AÉROSOLS

Autres informations utiles (Transport terrestre)

LQ 2 dangerous goods in limited quantities of class/classes 2
: 190 - 327 - 625
: 2
E0

Transport fluvial

No. ONU: 1950

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

890.000 GP-Aktivator - CA-Accelerator

Date d'impression: 30.05.2010

Code du produit: 890

Page 7 de 10

ADNR-Classe: 2
Code de classement: 5F
Étiquettes: 2.1



Quantité limitée (LQ): LQ2

Nom d'expédition

AÉROSOLS

Autres informations utiles (Transport fluvial)

: 190 327 625

E0

Transport maritime

No. ONU: 1950
IMDG-Code: 2
Marine polluant: no
Étiquettes: 2, see SP63

IMDG-Groupe d'emballage: -
EmS: F-D, S-U
Quantité limitée (LQ): See SP277

Nom d'expédition

AEROSOLS

Autres informations utiles (Transport maritime)

: 63, 190, 277, 327, 959

E0

Transport aérien

ONU/ID No.: 1950
ICAO/IATA-DGR: 2.1
Étiquettes: 2.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

Nom d'expédition

AEROSOLS

Autres informations utiles (Transport aérien)

: -

: A1

E0

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

890.000 GP-Aktivator - CA-Accelerator

Date d'impression: 30.05.2010

Code du produit: 890

Page 8 de 10

: Y203

Réglementations particulières: A145 - A153

15. Informations relatives à la réglementation**Étiquetage**

Symboles de danger:

F+ - Extrêmement inflammable; Xi - Irritant; N - Dangereux pour l'environnement



F+ - Extrêmement inflammable

Xi - Irritant

N - Dangereux pour l'environnement

Phrases-R

- 12 Extrêmement inflammable.
38 Irritant pour la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases-S

- 23 Ne pas respirer les Aerosol.

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales

Réceptif sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition — Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Conseils supplémentaires

Classification selon la directive Européenne sur la classification des préparations dangereuses 1999/45/CE.

Étiquetage SGH

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

flamme; point d'exclamation; environnement

**Mentions de danger**

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

**Fiche de données de sécurité**

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

890.000 GP-Aktivator - CA-Accelerator

Date d'impression: 30.05.2010

Code du produit: 890

Page 9 de 10

P251	Récepteur sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clé.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): 30 % (180 g/l)

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

Information supplémentaire

Mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes ou allaitantes au travail Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

16. Autres informations**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

11	Facilement inflammable.
12	Extrêmement inflammable.
23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
33	Danger d'effets cumulatifs.
38	Irritant pour la peau.
51	Toxique pour les organismes aquatiques.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
52	Nocif pour les organismes aquatiques.
53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.

**Fiche de données de sécurité**

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

890.000 GP-Aktivator - CA-Accelerator

Date d'impression: 30.05.2010

Code du produit: 890

Page 10 de 10

- H331 Toxique par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)